Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 033-213300304-20240624-2024D59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

D 2024-59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARSAC

Nombre de Conseillers

En exercice :

19 11

Présents : Votants :

14

Date de convocation : le 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Barsac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barsac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Dominique CAVAILLOLS, M. Philippe BLOCK, Mme Virginie CAILLIEZ, M. Mathias LOUIS, M. Cyril CAILLIEZ, M. Cédric PRAT, M. Alban MAUCOUVERT, M. André DUBOURDIEU, M. Damien AUDEMA, Mme Isabelle ROY, M. Michel GARAT.

<u>POUVOIRS</u>: Mme Katell BEDOURET-EYHARTZ donne son pouvoir à M. André DUBOURDIEU, M. Xavier MUSSOTTE donne son pouvoir M. Philippe BLOCK, Mme Sandra CHADOURNE donne pouvoir à M. Michel GARAT.

<u>ABSENTS</u>: Mme Corine BONNESOEUR, M. Mohameth TRAORE, Mme Pascale NION, M. Patrick GRASZK, M. Benoît TRABUT-CUSSAC.

Secrétaire de séance : M. Cédric PRAT.

## <u>D 59 – ASSAINISSEMENT: CHOIX MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REALIATION DE L'ETUDE DE DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES.</u>

La commune de Barsac doit réaliser un diagnostic permanent conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif au système d'assainissement collectif en vigueur.

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant la réalisation de l'étude de diagnostic permanent du système d'assainissement collectif eaux usées. Cette consultation a été lancée suivant la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (montant du marché inférieur à 40 000 H.T).

Cinq bureaux d'études ont été sollicités :

- ADDEXIA: 109 rue de la croix de monjous 33170 GRADIGNAN
- Assainissement protection environnement : Lieu dit Barberousse 33410 LOUPIAC
- BERCAT: 109 rue de la croix de monjous 33170 GRADIGNAN
- ODACE Environnement : 31 Rte de Bordeaux, 33880 CAMBES
- VIA Infrastructure: 81 rue Bourbon, 33 300 BORDEAUX

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 033-213300304-20240624-2024D59-DE

Ci-contre la synthèse des offres reçues :

Cabinet	Offre forfaitaire HT
Cabinet Via Infrastructure	24 750,00 €
BERCAT	19 750,00 €
ADDEXIA	21 900,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet BERCAT, considérée la mieuxdisante et garantissant par ailleurs dans ce domaine, une expertise dans l'accompagnement de la commune.

> POUR: 14 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Fait et délibéré le 24 juin 2024 ci-dessus.

**Dominique CAVAILLOLS**Maire de Barsac



## Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 14 mai 2024 au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>